

18/02/2011 17:49

PARIS, 18 fév 2011 (AFP) - Jusqu'à deux ans et demi de prison contre une filière jihadiste franco-belge

Des peines d'un an à deux ans et demi de prison ferme ont été prononcées vendredi contre cinq prévenus pour avoir soutenu une filière jihadiste franco-belge qui utilisait internet pour faire de la propagande et recruter des combattants pour la zone pakistano-afghane.

Le groupe recrutait en France et en Belgique. Parmi ses dirigeants figuraient la Belge d'origine marocaine Malika El-Aroud et son mari Moez Garsallaoui, qui est en fuite.

Veuve de l'un des assassins du commandant Ahmed Chah Massoud, tué dans un attentat suicide le 9 septembre 2001 dans le nord-est de l'Afghanistan, Malika El-Aroud est décrite en Belgique comme "l'icône des jihadistes". Elle a été condamnée à Bruxelles à huit ans de prison pour ses liens avec Al-Qaïda.

Durant deux semaines, le tribunal correctionnel de Paris a pris le relais et jugé le volet français du dossier. L'importance des sites jihadistes, omniprésents dans ce dossier, a été longuement décortiquée.

Walid Othmani, qui a déjà accompli deux ans de détention provisoire, a écoupé de cinq ans de prison, dont la moitié avec sursis, assorti d'une mise à l'épreuve durant deux ans. Il a reconnu avoir rejoint un camp d'entraînement en Afghanistan durant l'hiver 2007-2008. Six ans ferme avaient été requis contre lui.

Par ailleurs, quatre ans de prison dont trois avec sursis ont été prononcés contre Hamadi Aziri, le "modérateur", en d'autres termes le contrôleur de contenu, d'un site de jihadiste. Ce site faisait l'apologie d'Al-Qaïda et fournissait des informations pratiques à de jeunes candidats au jihad en Afghanistan ou à des donateurs pour financer la cause.

Le tribunal a condamné à trois ans de prison dont deux avec sursis Samira Ghamri et Youssef El-Morabit pour avoir apporté une aide financière ou logistique au réseau.

Enfin, il a sanctionné de trois ans de prison, dont 18 mois avec sursis, Hicham Berrahed, seul absent du procès qui, dans un courrier, avait dit n'accepter que "la justice d'Allah".

A l'exception de la peine de Walid Othmani, les peines de ces quatre derniers prévenus sont plus lourdes que celles requises par le parquet.

L'avocat de Samira Ghamri, Me David Metaxas, a annoncé qu'il ferait appel de la peine "insupportable" prononcée contre sa cliente.

L'un des conseils de Walid Othmani, Me Pierre de Naves, se satisfaisait pour sa part de ce jugement "juste et serein", qui selon lui est "conforme à la décision rendue par la justice belge" dans le volet bruxellois du dossier. Il ne fera pas appel.